



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules**

**154<sup>e</sup> session**

Genève, 21-24 juin 2011

### Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules sur sa 154<sup>e</sup> session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958  
sur sa quarante-huitième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998  
sur sa trente-deuxième session**

**et**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997  
sur sa huitième session**

## Table des matières

Paragraphe Page

**Première partie – Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules**

I.	Participation .....	1	8
II.	Déclarations liminaires .....	2–3	8
III.	Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour).....	4	9
IV.	Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) .....	5–21	10
A.	Rapport du Comité de gestion Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour).....	5–16	10
B.	Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l’année 2012 (point 2.2 de l’ordre du jour).....	17	12
C.	Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l’ordre du jour).....	18–20	12
D.	Suivi de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l’Europe (point 2.4 de l’ordre du jour) .....	21	13
V.	Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour).....	22–42	13
A.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-huitième session, 7-10 décembre 2010) (point 3.1 de l’ordre du jour) .....	22	13
B.	Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante et unième session, 11-14 janvier 2011) (point 3.2 de l’ordre du jour) .....	23	13
C.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-neuvième session, 1 <sup>er</sup> -4 février 2011) (point 3.3 de l’ordre du jour) .....	24	13
D.	Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-troisième session, 15-17 février 2011) (point 3.4 de l’ordre du jour) .....	25	13
E.	Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour) .....	26–42	13
1.	Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-cinquième session, 28-31 mars 2011) (point 3.5.1 de l’ordre du jour).....	26–30	13
2.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (100 <sup>e</sup> session, 11-15 avril 2011) (point 3.5.2 de l’ordre du jour) .....	31–32	14
3.	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-dixième session (12-13 mai 2011) (point 3.5.3 de l’ordre du jour).....	33–34	14

4.	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-neuvième session, 16-20 mai 2011) (point 3.5.4 de l'ordre du jour).....	35-39	15
5.	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-deuxième session, 6-10 juin 2011) (point 3.5.5 de l'ordre du jour).....	40-42	15
VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour) .....	43-62	16
A.	État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour) .....	43	16
B.	Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour) .....	44	16
C.	Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour).....	45	16
D.	Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les prescriptions alternatives dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour) .....	46	17
E.	Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour) .....	47	17
F.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.6 de l'ordre du jour) .....	48-49	17
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.7 de l'ordre du jour) .....	50	18
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.8 de l'ordre du jour).....	51	18
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRB (point 4.9 de l'ordre du jour).....	52-54	18
J.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.10 de l'ordre du jour) .....	55	19
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.11 de l'ordre du jour) .....	56	19
L.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.12 de l'ordre du jour).....	57	19
M.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRB (point 4.13 de l'ordre du jour).....	58	19
N.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.14 de l'ordre du jour) .....	59-60	19
O.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le secrétariat, le cas échéant (point 4.15 de l'ordre du jour).....	61	19
P.	Examen de projets de Règlements (point 4.16 de l'ordre du jour) .....	62	19
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour) .....	63-64	20

	État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour).....	63-64	20
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM existants dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour) .....	65	20
IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour).....	66-71	20
	A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	66	20
	B. Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour) .....	67-68	20
	C. Proposition de projet de Règle n° 2 (point 7.3 de l'ordre du jour).....	69	21
	D. Actualisation des Règles n° 1 et 2 (point 7.4 de l'ordre du jour).....	70-71	21
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	72-84	21
	A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour) .....	72	21
	B. Méthode d'évaluation des véhicules écocompatibles (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour) .....	73	21
	C. Organisation de la prochaine Conférence sur les véhicules écocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour) .....	74	22
	D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour).....	75-76	22
	E. Révision de la publication: «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29): comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour).....	77-78	22
	F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, au calibrage et à l'entretien associées aux instruments d'essai visés dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour).....	79	23
	G. Orientations demandées au sujet de la procédure à suivre pour les amendements au Règlement technique mondial et au projet de Règlement sur la protection des piétons (point 8.7 de l'ordre du jour).....	80	23
	H. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. (point 8.8 de l'ordre du jour).....	81	23
	I. L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.9 de l'ordre du jour) .....	82	23
	J. Projet du Compte de l'ONU pour le développement (UNDA) sur les émissions de CO <sub>2</sub> dans le secteur des transports intérieurs (point 8.10 de l'ordre du jour) .....	83	24
	K. Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations;(point 8.11 de l'ordre du jour) .....	84	24
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour) .....	85	24

## Deuxième partie – Comité d’administration de l’Accord de 1958

XII.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l’ordre du jour).....	86	24
XIII.	Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlements – vote du Comité AC.1 (point 11 de l’ordre du jour).....	87–88	24

## Troisième partie – Comité exécutif de l’Accord de 1998

XIV.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l’ordre du jour).....	89	26
XV.	Examen et mise aux voix par l’AC.3 de projets de Règlements techniques mondiaux et/ou de projets d’amendements à des Règlements techniques (point 13 de l’ordre du jour) .....	90–94	26
A.	Proposition d’amendement 2 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 13.1 de l’ordre du jour).....	90–91	26
B.	Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 13.2 de l’ordre du jour).....	92	27
C.	Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 8 (Systèmes de contrôle de stabilité) (point 13.3 de l’ordre du jour).....	93	27
D.	Proposition de rectificatif 1 au Règlement technique mondial n° 11 (Engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 13.4 de l’ordre du jour).....	94	27
XVI.	Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l’ordre du jour).....	95	28
XVII.	Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 15 de l’ordre du jour) .....	96	28
	Orientations demandées par le Président du groupe informel des pneumatiques concernant l’inclusion de dispositions relatives à la résistance au roulement dans le texte du RTM et d’inclure les dispositions concernant l’adhérence sur sol mouillé soit dans le module obligatoire soit dans le module facultatif du RTM (point 15.1 de l’ordre du jour).....	96	28
XVIII.	État d’avancement de l’élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d’amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l’ordre du jour).....	97–106	28
A.	RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 16.1 de l’ordre du jour) .....	97	28
B.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d’homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.2 de l’ordre du jour) .....	98	28
C.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l’ordre du jour).....	99	29
D.	RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.4 de l’ordre du jour).....	100	29
E.	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 16.5 de l’ordre du jour) .....	101-102	29

F.	Pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour).....	103	29
G.	Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 16.7 de l'ordre du jour).....	104	30
H.	Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.8 de l'ordre du jour).....	105	30
I.	Choc latéral contre un poteau (point 16.9 de l'ordre du jour).....	106	30
XIX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour).....	107–110	31
A.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour).....	107	31
B.	Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour).....	108	31
C.	Systèmes d'éclairage de la route (point 17.3 de l'ordre du jour).....	109	31
D.	Harmonisation des mannequins pour choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour).....	110	31
XX.	Propositions éventuelles relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées sous le point 17 (point 18 de l'ordre du jour).....	111	31
	Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 5 (OBD) (point 18.1 de l'ordre du jour).....	111	31
XXI.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour).....	112	32
XXII.	Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour).....	113–114	32

#### Quatrième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXIII.	Constitution du Comité AC.4 et élection de son bureau pour l'année 2011 (point 21 de l'ordre du jour).....	115–116	33
XXIV.	Proposition de Règle n° 2 – Vote de l'AC.4 (point 22 de l'ordre du jour).....	117–118	33
XXV.	Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour).....	119	33
Annexes			
I.	Liste des documents informels (WP.29-154-....) distribués sans cote lors de la 154 <sup>e</sup> session.....		34
II.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles		
	Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 23 juin 2011.....		36

III. Lignes directrices relatives à l'établissement de prescriptions concernant  
les signaux d'avertissement prioritaires<sup>1</sup> .....

---

<sup>1</sup> Pour des raisons pratiques cette annexe est publiée comme additif sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1091/Add.1.

## Première partie – Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

### I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 154<sup>e</sup> session du 21 au 24 juin 2011, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l’alinéa *a* de l’article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Ukraine. Des représentants de l’Union européenne (UE) y ont également participé. L’organisation intergouvernementale suivante était représentée: Union internationale des télécommunications (UIT). Les organisations non gouvernementales suivantes étaient également représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d’automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA)<sup>1</sup>; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association for Emission Control by Catalysts (AECC); Fondation pour l’automobile et la société (Fondation FIA); Comité international de l’inspection technique automobile (CITA). À l’invitation du secrétariat, l’Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

### II. Déclarations liminaires

2. La Directrice de la Division des transports a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé qu’en mars 2010 l’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d’action pour la sécurité routière. Dans sa résolution «Amélioration de la sécurité routière mondiale», l’Assemblée générale a appelé à intensifier les efforts visant à réduire le nombre des décès imputables aux accidents de la route en multipliant les activités menées aux niveaux national, régional et mondial. La Commission économique pour l’Europe a été à l’avant-garde en matière de sécurité routière au sein du système des Nations Unies en soutenant des activités très diverses. Elle a invité le Forum mondial à contribuer au succès de la décennie d’action, surtout dans le cadre du troisième pilier «Renforcement de la sécurité des véhicules». Elle a en outre souligné l’importance des activités horizontales en matière de mise au point de systèmes de transport intelligents (STI), du développement et des transports durables, ainsi que du projet pour les futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) portant sur les émissions de CO<sub>2</sub> qui bénéficie d’un financement du Compte pour le développement de l’ONU (UNDA).

3. La Directrice a annoncé que le titulaire du nouveau poste P-3 devait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et qu’il serait responsable de la qualité des carburants, du GRPE,

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japon Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

des véhicules écocompatibles et du projet de l'UNDA. Elle a informé le WP.29 que pour combler les retards en matière de mise à disposition des amendements et des versions consolidées des Règlements de l'ONU, l'ensemble du personnel administratif de la Division serait mis à contribution et qu'un fonctionnaire des services généraux serait engagé à titre temporaire. Enfin, elle a informé le WP.29 qu'au début de 2012, le secrétariat se chargerait uniquement d'établir le texte anglais des documents de travail du WP.29 et le texte légal des Règlements de l'ONU et des Règlements techniques mondiaux de l'ONU, tandis que les versions française et russe de ces documents seraient établies par la Section de la gestion des documents (DMS). À ce propos, le Président du WP.29 a souligné l'importance de disposer des trois versions des textes légaux avant leur entrée en vigueur.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1090.

4. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1090) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Ajout et modification de points:

8.9 L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière

8.10 Projet du Compte de l'ONU (UNDA) sur les émissions de CO<sub>2</sub> par les transports intérieurs

8.11 Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations

18.1 Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 5 (Systèmes d'autodiagnostic (OBD))

19. Document informel WP.29-153-34, soumis par les organisations CLEPA/MEMA/JAPIA

b) Ajout ou modification de références à des documents concernant les points suivants:

2.3 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/90

3.4 Au lieu de ECE/TRANS/WP.29/GRB/53 lire ECE/TRANS/WP.29/GRB/51, et ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/GRB/51/Corr.1

4.4 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/48/Add.1 et supprimer la référence au document WP.29-153-02

4.8.3 Ajouter une référence au document ECE/TRANS/WP.29/2011/60/Corr.1

4.16.3 Ajouter une référence aux documents ECE/TRANS/WP.29/2011/89 et ECE/TRANS/WP.29/2011/91

c) Points ou documents dont l'examen est reporté à une session ultérieure:

4.16.1 Proposition de Règlement sur les diodes électroluminescentes

4.16.2 Proposition de Règlement sur la sécurité des piétons

4.16.3 Proposition de Règlement sur les systèmes d'alerte en cas de changement de voie

d) Points supprimés de l'ordre du jour:

4.2 et 4.2.1

## **IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)**

### **A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)**

5. La 106<sup>e</sup> session du Comité de gestion, consacrée à la coordination et à l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 20 juin 2011, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du mandat et du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1), les Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRB (Allemagne), du GRE (Canada), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie), du GRSP (États-Unis d'Amérique), des Comités d'administration/exécutifs des trois Accords administrés par le WP.29, les représentants de l'Union européenne (UE), du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Vice-Président du WP.29 (France).

6. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1090) et a recommandé les modifications indiquées au paragraphe 4 ci-dessus.

7. Le Comité de gestion (WP.29/AC.2) a noté qu'à la session de décembre 2010 du GRSP, la Fondation FIA avait, au nom de la Fondation Asian Injury Prevention (AIP) et dans le cadre de l'initiative GHVI (Global Helmet Vaccine Initiative), fait un exposé sur la nécessité d'élaborer un nouveau Règlement de l'ONU sur les casques légers afin d'en accroître la ventilation et d'en réduire le prix, de façon à faire adopter l'usage de casques dans les pays chauds et humides de l'Asie. Il a également été noté que les experts du GRSP avaient fait part de leurs préoccupations quant à l'adoption de dispositions moins strictes que celles du Règlement n° 22 de l'ONU, qui compromettraient la sécurité et pourraient donner aux consommateurs un sentiment illusoire de protection. Le WP.29/AC.2 a été informé que le GRSP avait demandé une proposition concrète, ainsi que la fabrication de quelques casques conformément aux spécifications GHVI afin de vérifier leurs caractéristiques sur le plan de la protection. Aucune suite n'a été donnée à ces demandes. Tenant compte des derniers travaux du groupe informel IWVTA, selon lesquels des versions antérieures du Règlement de l'ONU pourraient être appliquées légalement dans les pays qui le jugeraient bon en fonction de leurs besoins sur le plan de la sécurité ou de l'environnement, le Comité a recommandé que les pays intéressés par le projet GHVI se renseignent pour savoir si les dispositions de la série 04 d'amendements au Règlement n° 22, qui semblent compatibles avec des casques ventilés, de faible coût et offrant une bonne protection, pourraient satisfaire à leurs besoins. Le Comité de gestion a en outre recommandé que des représentants du WP.29 apportent une assistance technique aux pays concernés dans la recherche d'une solution.

8. Le secrétariat a informé le Comité de gestion des mesures envisageables pour simplifier les procédures administratives s'appliquant aux rectificatifs et aux amendements ainsi que les procédures d'adoption de ces modifications. En plus de l'exposé sur la procédure complète relative aux rectificatifs, présenté par le Secrétaire, il a été recommandé, à titre de pratique de référence: a) de communiquer la proposition aux experts du groupe de travail intéressé avant la session; b) de réviser le texte des propositions adoptées par le groupe de travail avant de les soumettre au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29); c) d'informer le groupe de travail de la prochaine soumission d'une proposition lors d'une session, de présenter un document informel à la session suivante et enfin de soumettre une proposition officielle à une session ultérieure du groupe de travail.

9. Le Comité a examiné la question de l'harmonisation des termes employés dans les instruments juridiques des accords administrés par le WP.29. Il a recommandé de faire référence à un Règlement annexé à l'Accord de 1958 en tant que «Règlement de l'ONU», à un Règlement technique mondial au titre de l'Accord de 1998 en tant que «Règlement technique mondial de l'ONU (RTM de l'ONU)» et à une Règle annexée à l'Accord de 1997 en tant que «Règle de l'ONU». Il a également été recommandé d'employer dans les textes des Règlements de l'ONU les termes «Partie contractante», «autorité d'homologation de type», «service technique» et «homologation de type de l'ONU» à l'exclusion de tous autres termes pour les homologations délivrées conformément aux Règlements de l'ONU.

10. Le WP.29/AC.2 a examiné la question des compléments aux séries d'amendements durant la période transitoire des nouvelles séries d'amendements. Il a recommandé aux experts des groupes de travail et au secrétariat de veiller dans pareil cas à préciser à quelle série d'amendements les dispositions du complément doivent s'appliquer. L'adoption de prescriptions relatives au réglage automatique de l'assiette des projecteurs avec des dispositions transitoires sur quatre-vingt-dix mois a également été examinée. Le WP.29/AC.2 a recommandé de transmettre la proposition adoptée par le GRE en tant que complément à la série d'amendements actuelle pour examen par le WP.29 et le Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) à leur session de novembre 2011, et non en tant que nouvelle série d'amendements qui pourrait avoir une incidence sur les nouvelles séries d'amendements adoptées au cours de la période transitoire des quatre-vingt-dix mois.

11. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 de la nécessité de réexaminer les mandats des organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs, qui devaient faire l'objet d'une nouvelle confirmation tous les cinq ans conformément aux dispositions du Comité exécutif de la Commission (ECE/EX/1). Il a ajouté que les informations concernant le programme de travail biennal et les activités prévues sur quatre ans étaient également demandées. Le WP.29/AC.2 a noté que les documents requis seraient établis par le secrétariat en vue de leur examen et de leur adoption par le WP.29 à sa session de novembre 2011.

12. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 154<sup>e</sup> session du Forum mondial et a recommandé les amendements mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus. Il a également été recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum et que les autres points de l'ordre du jour concernant l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3).

13. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 155<sup>e</sup> session du Forum mondial, qui doit se tenir à Genève du 15 au 18 novembre 2011. Il a été noté qu'une proposition de nouveau règlement de l'ONU sur un système de freinage automatique d'urgence et qu'un projet de règlement technique mondial de l'ONU sur l'emplacement et les moyens d'identification des commandes des motocycles seraient inclus dans l'ordre du jour.

14. Le WP.29/AC.2 a prié le secrétariat d'informer le WP.29 de la nouvelle structure de la Section et de la solution retenue pour combler le retard enregistré dans la publication des documents juridiques fondés sur des documents informels. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 qu'il s'inquiétait de savoir s'il allait pouvoir à l'avenir accomplir ses nombreuses tâches en raison d'un accroissement continu de la charge de travail susceptible de compromettre la qualité des services rendus au WP.29. Le WP.29/AC.2 a reconnu que ces dernières années le secrétariat n'avait pu s'acquitter de ses tâches qu'en faisant des heures supplémentaires de façon continue.

15. Le secrétariat a signalé au WP.29/AC.2 le nouveau site Web de la CEE et a recommandé que les utilisateurs lui indiquent tous problèmes qu'ils pourraient y déceler afin qu'il puisse y remédier.

16. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 106<sup>e</sup> session et les recommandations du Comité.

## **B. Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l'année 2012 (point 2.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/1/Rev.1;  
Documents informels WP.29-154-16 et WP.29-154-17.

17. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la disponibilité des documents (ECE/TRANS/WP.29/2011/1/Rev.1). Les représentants siégeant au Forum ont été invités à réexaminer le programme et à communiquer au secrétariat tout amendement qu'ils jugeraient nécessaire. Le secrétariat a présenté le projet de calendrier des réunions pour l'année 2012 (WP.29-154-16), qui devait être confirmé par les services de conférence. En réponse à la demande du WP.29/AC.2 (voir par. 14 ci-dessus), il a également présenté la structure de la Section des Règlements concernant les véhicules et les innovations techniques, ainsi que les mesures prises pour combler le retard dans la publication des Règlements et des Règlements techniques mondiaux de l'ONU (WP.29-154-17). Le WP.29 a pris note du fait que selon les instructions données par la Directrice de la Division des transports (voir par. 3 ci-dessus) le secrétariat ne se chargerait d'établir que la version anglaise des documents de travail et des textes légaux de l'ONU (Résolutions et Règlements techniques mondiaux), les versions française et russe devant être préparées par DMS et mises à disposition quelques mois plus tard. Le Président du WP.29 a fait part de sa préoccupation concernant la disponibilité tardive des versions française et russe des Règlements et Règlements techniques mondiaux de l'ONU, qui, pour des raisons juridiques, devraient être mises à disposition en même temps que la version anglaise et le plus rapidement possible après leur entrée en vigueur.

## **C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/90;  
Document informel WP.29-154-15.

18. Le représentant de l'UIT a informé le Forum mondial d'une éventuelle collaboration entre le secrétariat de son organisation et celui du WP.29 dans le domaine des systèmes de transport intelligents (STI) et a annoncé qu'un projet de mémorandum d'accord sur cette collaboration serait mis au point sous peu.

19. Le WP.29 a été informé des dernières activités menées par la CEE dans ce domaine. Le secrétariat a indiqué que la consultation publique sur le document de stratégie relatif à la mise en œuvre des STI avait donné lieu à un certain nombre d'observations de la part de diverses parties prenantes. Le WP.29 a noté qu'une fois que toutes les observations auraient été regroupées, le document de stratégie serait complété par un document d'orientation que le Comité des transports intérieurs examinerait et approuverait à sa session de février 2012. Le WP.29 a prié le secrétariat de publier les observations reçues sur le site Web de la CEE, dans la partie consacrée aux STI.

20. Le Forum mondial a adopté les lignes directrices relatives à l'établissement de prescriptions concernant les signaux d'avertissement prioritaires (ECE/TRANS/WP.29/2011/90) et a prié le secrétariat de les distribuer dans une annexe au rapport de la session en cours (voir ECE/TRANS/WP.29/1091/Add.1).

**D. Suivi de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (point 2.4 de l'ordre du jour)**

21. Le secrétariat a rendu compte des décisions pertinentes prises par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-quatrième session (29-31 mars 2011). Le Forum mondial a noté que le rapport de cette session sera disponible à [www.unece.org/commission/2011/64th\\_index.htm](http://www.unece.org/commission/2011/64th_index.htm).

**V. Examen des rapports des Groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

**A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-huitième session, 7-10 décembre 2010) (point 3.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRSP/48.

22. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSP lors de la 153<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 28 à 33); il a approuvé ce rapport.

**B. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante et unième session, 11-14 janvier 2011) (point 3.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/61.

23. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la 153<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 34 à 37); il a approuvé ce rapport.

**C. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-neuvième session, 1<sup>er</sup>-4 février 2011) (point 3.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRRF/69.

24. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF lors de la 153<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 38 à 40); il a approuvé ce rapport.

**D. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-troisième session, 15-17 février 2011) (point 3.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRB/51 et ECE/TRANS/WP.29/GRB/51/Corr.1.

25. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB lors de la 153<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 41); il a approuvé ce rapport.

**E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)**

**1. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-cinquième session, 28-31 mars 2011) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)**

26. Le Président du GRE a présenté les résultats de la soixante-cinquième session du GRE (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document

ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65), disponible à l'adresse [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/grerep.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/grerep.html).

27. S'agissant de l'Accord de 1998, il a indiqué que la plupart des feux installés aujourd'hui sur les véhicules automobiles devaient satisfaire à tous les règlements en vigueur à travers le monde, mais qu'aucune Partie contractante n'avait encore proposé d'élaborer un RTM dans le domaine de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

28. Il a informé le WP.29 que le Groupe avait approuvé une nouvelle série d'amendements imposant l'installation de systèmes de réglage automatique en site des feux sur tous les véhicules des catégories M et N. Le GRE avait aussi approuvé des dispositions transitoires de quatre-vingt-dix mois permettant de réaliser de nouvelles recherches et d'amender éventuellement les prescriptions correspondantes. Le Groupe souhaitait avoir l'avis du WP.29 sur la numérotation de cette série d'amendements au cas où seraient adoptées de nouvelles séries d'amendements avec des périodes de transition plus courtes.

29. Le WP.29 a décidé que les dispositions relatives à l'installation obligatoire de systèmes de réglage automatique en site des feux sur les véhicules des catégories M et N devraient être adoptées sous la forme d'un complément et pourraient faire l'objet ultérieurement d'une nouvelle série d'amendements.

30. Enfin, le Président du GRE a indiqué que, du fait des progrès réalisés par le groupe informel du DETA, le GRE avait demandé au GTB de relancer ses travaux sur la simplification du marquage des dispositifs d'éclairage et de signalisation. Le GRE avait fait observer que le nouveau système de marquage ne fonctionnerait que si toutes les Parties contractantes à l'Accord de 1958 se mettaient d'accord sur le système de base de données élaboré par le groupe informel du DETA.

**2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)  
(100<sup>e</sup> session, 11-15 avril 2011) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)**

31. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats de la 100<sup>e</sup> session du Groupe (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/79).

32. Il a indiqué que, sous réserve de l'accord du Forum mondial, le GRSG avait décidé de proroger d'une année supplémentaire le mandat du groupe de travail informel des portes de service, des fenêtres et des issues de secours des autobus et des autocars (SDWEE) pour qu'il puisse achever les travaux sur un certain nombre de questions en suspens. Le WP.29 a approuvé cette proposition.

**3. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)  
(soixante-dixième session, 12 et 13 mai 2011) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)**

33. Le nouveau Président du GRRF, M. S. Sopp (Royaume-Uni), a informé le WP.29 des résultats de la soixante-dixième session du GRRF (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/70).

34. Il a annoncé que le GRRF avait décidé de communiquer au WP.29, pour examen à sa session de novembre 2011, une proposition de règlement ONU concernant les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS) en deux temps: atténuation des collisions (phase 1) et un projet de série 01 d'amendements à ce nouveau Règlement qui porterait sur les systèmes visant à éviter les collisions (phase 2). Il a indiqué que le WP.29 aurait à examiner, à sa session de novembre 2011, les points non résolus figurant entre crochets dans le projet de texte, s'agissant en particulier de savoir quels véhicules ne devraient pas être soumis aux prescriptions relatives aux systèmes avancés de freinage d'urgence, et les

dispositions transitoires appropriées qui s'appliqueraient entre les phases 1 et 2 susmentionnées.

**4. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-neuvième session, 16-20 mai 2011) (point 3.5.4 de l'ordre du jour)**

35. Intervenant au nom de la Présidente du GRSP, la représentante des États-Unis d'Amérique a informé le WP.29 des résultats de la quarante-neuvième session du Groupe (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/49).

36. S'agissant des Accords de 1998 et 1958, elle a informé le WP.29 que le GRSP avait décidé de charger un nouveau groupe informel de régler les questions en suspens pour intégrer en même temps la jambe d'essai Flex-PLI dans la phase 2 du RTM n° 9 et dans le projet de règlement ONU sur la sécurité des piétons. Le Forum mondial a décidé de créer ce groupe informel sous réserve que le texte approprié du mandat de ce groupe lui soit communiqué.

37. Elle a aussi indiqué que, pour le Règlement ONU n° 94 (choc avant), le GRSP avait décidé de demander l'accord du WP.29 pour proroger de six mois (jusqu'à décembre 2011) le mandat du groupe informel sur les chocs avant. Le Forum mondial a donné son accord à cet égard.

38. En ce qui concerne les véhicules électriques, elle a indiqué que le GRSP avait adopté le mandat du groupe d'experts intéressés sur les systèmes rechargeables de stockage de l'énergie (SRSE), tel qu'il est reproduit à l'annexe VI du rapport du GRSP (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/49). Elle a ajouté que, sous réserve de l'accord du WP.29, le GRSP avait aussi décidé de demander que le mandat (reproduit à l'annexe VII du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/49) du groupe informel de la sécurité électrique (ELSA) soit prorogé jusqu'à décembre 2012. Le Forum mondial a approuvé en principe le mandat susmentionné, en attendant l'adoption du rapport de la session de mai 2011 du GRSP et a donné son accord pour proroger le mandat du groupe ELSA.

39. Elle a également informé le WP.29 que le GRSP avait adopté le nouveau mandat du groupe informel sur les dispositifs de retenue pour enfants, tel qu'il est reproduit à l'annexe IX du rapport du GRSP (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/49). Le Forum mondial a approuvé en principe le mandat susmentionné, en attendant l'adoption en novembre 2011 du rapport de la session de mai 2011 du GRSP.

**5. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-deuxième session, 6-10 juin 2011) (point 3.5.5 de l'ordre du jour)**

40. Le Président du GRPE a informé le WP.29 des résultats de la soixante-deuxième session du Groupe (pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/62). Le représentant de l'OICA s'est félicité que, pour la première fois, le lien qui existe entre les performances des véhicules en matière d'émissions et les caractéristiques des carburants commercialisés soit reconnu dans le cadre réglementaire de la CEE. Il a cependant déploré que les résultats de ces activités soient très en deçà de ce que l'on aurait pu attendre si toutes les parties prenantes avaient été mieux impliquées. Il a souhaité que les résultats actuels ne constituent qu'une première étape et qu'il soit procédé ultérieurement à un réexamen des performances des carburants.

41. En ce qui concerne les groupes informels sur les procédures d'essai des climatiseurs mobiles (MACTP) et sur les véhicules fonctionnant au gaz (GFV), le GRPE avait demandé l'accord du WP.29 pour proroger les mandats des deux groupes informels de trois années supplémentaires, soit jusqu'à la soixante-huitième session du GRPE (juin 2014). Le WP.29 a approuvé cette demande.

42. Le Forum mondial a noté que M. C. Albus (Allemagne) avait été réélu à l'unanimité Président du GRPE pour les sessions de 2012.

## **VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-01.

43. Le Forum mondial a pris note du document informel WP.29-154-01, dans lequel figure la liste des modifications apportées depuis le 22 février 2011 concernant l'état de l'Accord de 1958. Le secrétariat a proposé de ne plus élaborer les amendements au document sur l'état de l'Accord lors des sessions de juin et de novembre, mais de tenir ce document à jour en permanence en se fondant sur une version récapitulative informelle et sur un document supplémentaire dans lequel serait dressée la liste détaillée des amendements et qui comporterait également des liens vers le document actualisé sur l'état de l'Accord. Ce document est affiché à l'adresse: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html). Plusieurs représentants ont loué cette initiative et ont insisté sur le fait qu'une utilisation intelligente des liens hypertextes était susceptible de faciliter l'accès aux nombreux textes réglementaires. Prenant note de ces observations, le Forum mondial a félicité le secrétariat de cette initiative et a souligné que ce système permettrait de renforcer l'efficacité de l'Accord et des activités y afférentes.

### **B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)**

**Orientations demandées par le GRSG et le GRRF concernant l'introduction de la méthode de révision et de prorogation des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958 (point 4.2.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-153-26 et WP.29-153-27.

44. Le Forum mondial a décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour.

### **C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)**

45. Le représentant de la France, qui présidait le groupe informel sur l'IWVTA, a fait état des progrès accomplis lors de la réunion du groupe informel, tenue le 17 juin 2011 à Paris, avant la session du WP.29. Il a indiqué que les travaux du groupe avaient notamment porté sur la révision de l'Accord de 1958, en vue de le rendre plus attractif pour les pays émergents. Il a indiqué au WP.29 que le groupe informel prévoyait de lui soumettre, à sa session de novembre 2011, un rapport intérimaire dans lequel serait présentée une proposition de feuille de route recensant les modifications nécessaires. En conséquence, si une décision est prise lors de la session de novembre, le Président a indiqué que le groupe informel soumettrait un projet de révision que le WP.29 pourrait adopter à sa session de juin 2012 s'il le souhaite. Le Forum mondial a noté que le groupe informel se réunirait de nouveau les 28 septembre et 10 novembre 2011 à Paris.

**D. Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les nouvelles prescriptions dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/48;  
Document informel WP.29-154-05.

46. Le WP.29 a noté que ses organes subsidiaires appuyaient le document ECE/TRANS/WP.29/2011/48. Le représentant de l'Union européenne a rappelé qu'il avait l'intention de communiquer des observations supplémentaires au WP.29 en vue de sa session de novembre 2011. Le Forum mondial a confirmé que cette proposition pourrait être adoptée à sa session de novembre 2011 et que d'autres amendements relatifs à la révision de l'Accord de 1958, en cours d'examen par le groupe sur l'IWVTA, pourraient être intégrés dans le cadre d'une seconde phase. Le WP.29 a demandé au secrétariat d'incorporer, lorsque cela était possible, les amendements proposés par l'Union européenne et l'OICA (WP.29-154-05) dans une proposition récapitulative, tout en tenant compte du texte actuel de l'Accord de 1958.

**E. Possibilité d'établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)**

47. Le Forum mondial a été informé que le groupe informel chargé de la création de la DETA se réunirait de nouveau dans la matinée du vendredi 24 juin 2011. Le WP.29 a noté qu'au cours de cette réunion, les experts du groupe examineraient en particulier l'avancement des activités prévues durant la période d'essai, une étude relative à la future administration de la base de données par la CEE et le mode de financement de cette base (pour de plus amples informations, on se reportera à la page Web à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gendeta12.html>).

**F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.6 de l'ordre du jour)**

48. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.6.1 et 4.6.2 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre pour vote à l'AC.1 après y avoir apporté les corrections mentionnées ci-après au paragraphe 49. Le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-154-03 sous une cote officielle afin de pouvoir l'examiner à sa session de novembre 2011.

49. Point 4.6.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 14, document ECE/TRANS/WP.29/2011/54, page 2, paragraphe 5.3.8.4, alinéa *c*, corriger la référence à la note de bas de page 1 et cette note elle-même en indiquant le chiffre 3 et la page 3, et ajouter plusieurs nouveaux paragraphes libellés comme suit:

«14.17 À compter de la date officielle d'entrée en vigueur du complément 2 à la série 07 d'amendements, aucune Partie contractante appliquant le présent Règlement ne devra refuser d'accorder une homologation de type CEE en application dudit Règlement tel que modifié par le complément 2 à la série 07 d'amendements.

14.18 À l'expiration d'un délai de douze mois après l'entrée en vigueur officielle du complément 2 à la série 07 d'amendements, les Parties contractantes appliquant le présent Règlement ne pourront accorder une

homologation de type ONU qu'aux types de véhicules satisfaisant aux prescriptions dudit Règlement tel que modifié par le complément 2 à la série 07 d'amendements.

- 14.19 Les Parties contractantes appliquant le présent Règlement ne pourront pas refuser de délivrer des extensions pour les homologations, même en cas de non-conformité au complément 2 à la série 07 d'amendements.».

### **G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.7 de l'ordre du jour)**

50. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.7.1 et 4.7.2 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

### **H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.8 de l'ordre du jour)**

51. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.4 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

### **I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.9 de l'ordre du jour)**

52. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1, 4.9.2 et 4.9.4 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre pour vote à l'AC.1 après y avoir apporté les corrections mentionnées ci-après au paragraphe 53:

53. Point 4.9.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 41, document ECE/TRANS/WP.29/2011/62, page 12, paragraphe 12.2, modifier comme suit:

«12.2 À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Parties contractantes qui appliquent le présent Règlement...».

Page 12, paragraphe 12.4, modifier comme suit:

«12.4 Les Parties contractantes ... les séries d'amendements antérieures, jusqu'à la date mentionnée au paragraphe 12.2.».

Page 13, paragraphe 12.7, modifier comme suit:

«12.7 À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Parties contractantes qui appliquent le présent Règlement...».

54. S'agissant du document ECE/TRANS/WP.29/2011/64, mentionné au titre du point 4.9.3 de l'ordre du jour (Règlement n° 51), le Forum mondial a pris note du document soumis par le GRB. Il a été décidé de reporter le vote sur le document à une session ultérieure, dans l'attente de la proposition relative aux valeurs limites devant être soumise par le GRB.

**J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.10 de l'ordre du jour)**

55. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.10.1 à 4.10.5 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.11 de l'ordre du jour)**

56. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.11.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**L. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.12 de l'ordre du jour)**

57. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.12.1 à 4.12.4 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**M. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRB (point 4.13 de l'ordre du jour)**

58. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.13.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**N. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.14 de l'ordre du jour)**

59. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.14.1 de l'ordre du jour et a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

60. S'agissant du document ECE/TRANS/WP.29/2011/77, au titre du point 4.14.2 de l'ordre du jour (Règlement n° 19), le Forum mondial a décidé de reporter l'examen du document à sa session de novembre 2011, dans l'attente d'un examen final par le GRE à sa session d'octobre 2011.

**O. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants proposés par le secrétariat, le cas échéant (point 4.15 de l'ordre du jour)**

61. Le Forum mondial a noté qu'aucun document n'avait été soumis.

**P. Examen de projets de Règlement (point 4.16 de l'ordre du jour)**

62. Le représentant de l'UE a exposé les raisons institutionnelles du retard de la mise aux voix et a dit que celle-ci devrait pouvoir avoir lieu en novembre 2011. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen des points 4.16.1 à 4.16.3 à sa session de novembre 2011.

## **VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

### **État de l'Accord, y compris l'application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.1; document informel WP.29-154-08.

63. Le Forum mondial a pris note des modifications apportées en ce qui concerne l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.1) et des priorités et questions sur lesquelles un échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-154-08).

64. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

## **VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)**

65. Le WP.29 a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2/Amend.1.

66. Le Forum mondial a pris note du document révisé relatif à l'état de l'Accord et de l'adhésion du Kazakhstan à l'Accord, avec entrée en vigueur le 23 mai 2011 (pour de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2/Amend.1).

### **B. Évolution future de l'Accord (point 7.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2010/72; document informel WP.29-153-03.

67. Le secrétariat a proposé qu'une fois que la Règle n° 2 de l'ONU aura été adoptée, deux options soient envisagées pour l'évolution future de l'Accord: a) Mettre à jour les Règles n°s 1 et 2 de l'ONU, afin qu'elles soient au même niveau que les directives correspondantes de l'Union européenne; ou b) maintenir les Règles de l'ONU à un niveau inférieur, ce qui pourrait permettre de fixer un niveau adéquat pour les contrôles techniques périodiques pour les pays ne disposant pas d'un système de contrôles techniques de ce type. Il a été rappelé qu'à la session de mars 2011, les représentants participant aux travaux du WP.29 avaient été invités à définir leur position stratégique sur la question (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 83).

68. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé qu'il importait de disposer de prescriptions harmonisées pour la construction des véhicules et donc également de

dispositions techniques pour les contrôles techniques périodiques. Ces deux ensembles de prescriptions contribuent à améliorer la sécurité routière. Le représentant a indiqué préférer une méthode harmonisée et a insisté sur le fait qu'il convenait d'adopter la Règle n° 2 dans les plus brefs délais.

### **C. Proposition de projet de règle n° 2 (point 7.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2009/135.

69. Il a été rappelé que le Forum mondial avait décidé de soumettre cette proposition (ECE/TRANS/WP.29/2009/135) au Comité d'administration (AC.4) à sa session de juin 2011 (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 74).

### **D. Actualisation des Règles n°s 1 et 2 (point 7.4 de l'ordre du jour)**

70. Le représentant de l'Union européenne a noté avec regret la décision du secrétariat d'adresser aux États membres de l'Union européenne parties à l'Accord une lettre les invitant à participer aux travaux du Comité d'administration (AC.4) concernant le vote relatif à la proposition de projet de règle n° 2, sans adresser une copie de cette lettre à la Commission européenne, pour information.

71. Le Forum mondial a noté qu'à sa session de mars 2011, il avait décidé de s'interroger sur la nécessité d'actualiser les Règles n°s 1 et 2 en élargissant leur champ d'application aux véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub> et de les aligner sur la directive correspondante de l'Union européenne (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 75).

## **X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)**

72. Aucune information nouvelle sur ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

### **B. Méthode d'évaluation des véhicules éocompatibles (point 8.2 de l'ordre du jour)**

73. Le représentant de l'Inde a informé le WP.29 des résultats de la réunion du groupe informel sur les véhicules éocompatibles, tenue le 22 juin 2011. Il a rappelé que ce groupe informel avait à l'origine l'intention d'étudier la possibilité de définir une méthode d'évaluation de ce type de véhicules. Il a rappelé également qu'au cours des travaux entrepris par le groupe depuis 2007, l'élaboration d'une méthode unique d'évaluation des véhicules éocompatibles avait montré ses limites en raison: a) des attentes des consommateurs et des conditions des marchés, qui varient selon les régions; b) des domaines d'intervention différents selon les prescriptions régionales; et c) des différentes solutions envisageables (véhicules électriques, hybrides, à gaz, etc.). Le groupe informel sur les véhicules éocompatibles est convenu de soumettre au WP.29, à sa session de novembre 2011, un rapport sur les limites de la recherche d'un outil d'évaluation des véhicules éocompatibles et sur la nécessité éventuelle d'établir des définitions harmonisées pour les différents types de véhicules éocompatibles et de technologies. Le représentant de l'Inde a en outre noté que lors de la réunion du groupe informel il avait été

débatu de la proposition d'élaborer un rapport décrivant de manière détaillée les progrès réalisés sur le fond depuis la première conférence sur les véhicules éocompatibles, tenue en 2003. Cette proposition fera l'objet de discussions supplémentaires au sein du groupe informel et une proposition sera soumise au Forum mondial en novembre 2011. Le représentant de l'Allemagne a ajouté que le groupe informel avait conclu qu'il convenait de ne plus envisager l'élaboration d'un critère d'évaluation unique pour l'évaluation des véhicules éocompatibles. Le Forum mondial a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session.

### **C. Organisation de la prochaine conférence sur les véhicules éocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour)**

74. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé le WP.29 que la prochaine conférence sur les véhicules éocompatibles se tiendrait aux États-Unis en 2012. Elle a ajouté qu'un comité directeur étudiait actuellement la question des intervenants et exposants susceptibles d'y participer, ainsi que le lieu et les dates de cette conférence, qui seront confirmés avant la prochaine session du WP.29. Enfin, elle a invité les représentants participant aux travaux du WP.29 à lui communiquer les noms d'intervenants susceptibles de présenter des exposés à cette occasion.

### **D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)**

75. Le Secrétaire du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) a rendu compte de l'examen par ce groupe, à sa soixante et unième session (ECE/TRANS/WP.1/131), de la proposition d'amendements à la Convention de Vienne de 1968 qui lui avait été soumise par le WP.29 sur la base d'un document informel. Le WP.29 a indiqué qu'une proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/2011/47) avait été soumise au WP.1 avant sa session de mars 2011. Il a précisé que cette proposition continuerait à être examinée à la prochaine session du WP.1, en septembre 2011. Il a également indiqué qu'un groupe informel établi par le WP.1 examinait la question des aides à la conduite.

76. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que le projet de règlement ONU sur les systèmes avancés de freinage d'urgence, adopté récemment par le GRRF, devrait être examiné par le WP.1, car il pourrait être incompatible avec l'exigence faite au conducteur de rester, en toutes circonstances, maître de son véhicule et avoir des répercussions sur les aides à la conduite. Le représentant du Royaume-Uni a invité le secrétaire du WP.1 à soumettre la proposition relative aux aides à la conduite au WP.29, afin qu'il l'examine avant que le WP.1 ne l'adopte. Le Président du WP.29 a fait valoir qu'il était essentiel que les représentants qui participent aux travaux du WP.1 et du WP.29 collaborent afin d'être au fait des incohérences possibles et des solutions envisageables pour y remédier.

### **E. Révision de la publication «WP.29: comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/84; documents informels WP.29-154-06, WP.29-154-09/Rev.2.

77. Le Forum mondial a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/2011/84 et adopté la proposition de publication (WP.29-154-06) telle qu'amendée par le document

WP.29-154-09/Rev.2. Le secrétariat a annoncé que les contributions des Parties contractantes concernant leur procédures législatives nationales pouvaient être soumises jusqu'au 29 juillet 2011. Le secrétariat a été prié de préparer une nouvelle publication sur la base des documents adoptés.

78. Le représentant de l'UE a informé le WP.29 que la Commission européenne avait élaboré son programme annuel de travail concernant les activités du Forum mondial, disponible à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/unece/sec-2011-0689\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/unece/sec-2011-0689_en.pdf).

**F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, au calibrage et à l'entretien associées aux instruments d'essai visés dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/85.

79. Le Forum mondial a convenu que le document ECE/TRANS/WP.29/2011/85 présenterait des avantages considérables en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification des activités législatives. Il n'a cependant pas été possible de parvenir à un accord sur la solution consistant à incorporer le protocole dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. La représentante des États-Unis d'Amérique n'a pas soutenu la proposition visant à incorporer les spécifications des instruments dans une résolution commune à laquelle pourraient renvoyer les Règlements et les Règlements techniques mondiaux de l'ONU, préférant que soit élaboré un nouveau RTM de l'ONU. Le Forum mondial a jugé qu'il y avait deux options possibles pour incorporer le protocole au cadre existant: soit dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), soit à la fois dans la R.E.3 et dans un nouveau RTM de l'ONU. Le Forum mondial a décidé de continuer à examiner cette question à sa session de novembre 2011.

**G. Orientations demandées au sujet de la procédure à suivre pour les amendements au Règlement technique mondial et au projet de Règlement sur la protection des piétons (point 8.7 de l'ordre du jour)**

80. Le Forum mondial a décidé que cette question devait être examinée par l'AC.3.

**H. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.8 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/88.

81. Le Forum mondial a décidé que cette question devait être examinée par l'AC.3.

**I. L'amélioration de la sécurité des véhicules en tant que troisième pilier du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.9 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-18.

82. Le secrétariat a rappelé que le WP.29 devait prendre une décision au sujet des propositions du secrétariat de: a) déterminer les parties des activités du troisième pilier qui

relèvent de la responsabilité du WP.29; b) mandater les organes subsidiaires du WP.29 pour qu'ils mènent à bien leur tâche dans les domaines où des résultats sont attendus; et c) recommander au secrétariat de participer aux réunions du groupe de travail de l'évaluation qui sera établi dans le cadre du Plan mondial. Le représentant de l'OICA a proposé d'apporter des modifications au document WP.29-154-18. Le Forum mondial a décidé de continuer à examiner la question à sa prochaine session et demandé au secrétariat de distribuer une version actualisée du document WP.29-154-18 sous une cote officielle.

**J. Projet du Compte de l'ONU pour le développement (UNDA) sur les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports intérieurs (point 8.10 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-13.

83. Le WP.29 a pris note de la présentation par le secrétariat des progrès accomplis dans le cadre du projet UNDA (WP.29-154-13). Le secrétariat a rappelé qu'un questionnaire avait été envoyé aux différentes parties prenantes les invitant à envoyer leurs réponses d'ici le 31 juillet 2011 au plus tard.

**K. Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.11 de l'ordre du jour)**

84. Le Forum mondial a donné son accord de principe à la proposition de la représentante des États-Unis d'Amérique de créer un groupe informel de représentants de gouvernements uniquement pour échanger des vues sur les questions d'application relatives aux procédures et activités ayant un rapport avec la sécurité, les problèmes environnementaux et l'inexécution des obligations. Les représentants des gouvernements ont été invités à confirmer d'ici juillet 2011 leur intention de participer à un tel groupe informel, pour permettre de déterminer le nombre des participants et de décider du lieu où les réunions doivent se tenir ainsi que leur contenu (ezana.wondimneh@dot.gov).

**XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)**

85. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 154<sup>e</sup> session avec ses annexes.

**Deuxième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1958**

**XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)**

86. Sur les 49 Parties contractantes à l'Accord, 37 étaient représentées; elles ont déclaré constitué le Comité AC.1 pour sa quarante-huitième session, tenue le 22 juin 2011.

**XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de règlements – vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)**

87. L'AC.1 a invité M. B. Kisulenko, Président du WP.29, à présider la session.

88. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
10	Compatibilité électromagnétique	39	32	2011/83	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 04	*/
12	Dispositif de conduite	38	32	2011/66	32/0/0	Rectificatif 1 à la série 04	*/
13	Freinage des véhicules utilitaires lourds	41	33	2011/58	33/0/0	Complément 8 à la série 11	*/
13-H	Freins des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	44	34	2011/59	34/0/0	Complément 13	*/
13-H	Freins des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	44	34	2011/72	34/0/0	Rectificatif 1 au complément 9	*/
14	Ancrages de ceinture de sécurité	42	34	2011/54, modifié par le paragraphe 49	34/0/0	Complément 2 à la série 07	*/
14	Ancrages de ceinture de sécurité	42	34	2011/67	34/0/0	Rectificatif 1 à la révision 4	*/
16	Ceintures de sécurité	41	33	2011/68	33/0/0	Rectificatif 2 à la révision 6	*/
41	Bruit émis par les motocycles	27	16	2011/62, modifié par le paragraphe 53	16/0/0	Série 04	
51	Bruit des véhicules des catégories M et N	39	32	2011/63	32/0/0	Complément 8 à la série 02	*/
54	Pneumatiques pour véhicules utilitaires	42	34	2011/73	34/0/0	Rectificatif 2 à la révision 2	*/
55	Pièces mécaniques d'attelage	38	31	2011/60 et rectificatif 1	31/0/0	Complément 3 à la série 01	*/
59	Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement	37	30	2011/65	30/0/0	Série 01	*/
64	Équipement de secours à usage temporaire, pneumatiques pour roulage à plat, système de roulage à plat et système de surveillance de la pression des pneumatiques	32	29	2011/61	29/0/0	Complément 1 à la série 02	*/
75	Pneumatiques pour motocycles/cyclomoteurs	38	31	2011/74	31/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*/
83	Émissions polluantes des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub>	39	32	2011/56	32/0/0	Complément 2 à la série 06	*/
94	Choc avant	35	30	2011/55	30/0/0	Complément 1 à la série 02	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document; ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
94	Choc avant	35	30	2011/69	30/0/0	Rectificatif 1 à la série 02	*/
95	Choc latéral	34	30	2011/70	30/0/0	Rectificatif 1 à la série 03	*/
115	Systèmes de conversion ultérieure au GPL et GNC	44	33	2011/71	33/0/0	Rectificatif 1 au complément 4	*/
117	Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence	44	33	2011/75	33/0/0	Rectificatif 2 à la série 02	*/
117	Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence	44	33	2011/76	33/0/0	Rectificatif 3 à la série 02	*/
120	Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers	44	33	2011/57	33/0/0	Complément 1	*/

\*/ Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

### Troisième partie – Comité exécutif de l'Accord de 1998

#### XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

89. La trente-deuxième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue les 22 et 23 juin 2011, sous la présidence de M. Onoda (Japon), avec la participation des représentants ou suppléants de 25 des 31 Parties contractantes à l'Accord.

#### XV. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour)

##### A. Proposition d'amendement 2 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 13.1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/79; ECE/TRANS/WP.29/2009/133; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/19.

90. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 22 juin 2011, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 2 proposé au Règlement

technique n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2011/79), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

91. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2009/133) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/19) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

**B. Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 2 (Cycle d'essai mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)) (point 13.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/80.

92. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 22 juin 2011, d'inscrire dans le Registre mondial le rectificatif 2 proposé au Règlement technique n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2011/80), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine, l'Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

**C. Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 8 (Systèmes de contrôle de stabilité) (point 13.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/81.

93. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 22 juin 2011, d'inscrire dans le Registre mondial le rectificatif 2 proposé au Règlement technique n° 8 (ECE/TRANS/WP.29/2011/81), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine, l'Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

**D. Proposition de rectificatif 1 au Règlement technique mondial n° 11 (Les engins mobiles non routiers (NRMM)) (point 13.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/82.

94. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 22 juin 2011, d'inscrire dans le Registre mondial le rectificatif 1 proposé au Règlement technique n° 11 (ECE/TRANS/WP.29/2011/82), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine, l'Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la

Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

**XVI. Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l'ordre du jour)**

95. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise.

**XVII. Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires (point 15 de l'ordre du jour)**

**Orientations demandées par le Président du groupe informel des pneumatiques concernant l'inclusion de dispositions relatives à la résistance au roulement dans le texte du RTM et d'inclure les dispositions concernant l'adhérence sur sol mouillé soit dans le module obligatoire soit dans le module facultatif du RTM (point 15.1 de l'ordre du jour)**

96. L'AC.3 a décidé d'examiner ce point au titre du point 16.6 de l'ordre du jour.

**XVIII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour)**

**A. RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 16.1 de l'ordre du jour)**

97. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que les débats sur les projets d'amendements au RTM avaient été renvoyés à la session du GRSP de décembre 2011, dans l'attente d'une proposition d'amendements au Règlement ONU n° 11 visant à procéder à un alignement complet et simultané du RTM de l'ONU et du Règlement de l'ONU.

**B. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.2 de l'ordre du jour)**

98. Le représentant de l'Union européenne, responsable technique du RTM, a informé l'AC.3 des progrès réalisés par le groupe de travail informel des véhicules utilitaires lourds hybrides. Il a rappelé qu'une proposition pouvait se traduire soit par un amendement au RTM n° 4 soit par un nouveau RTM. L'AC.3 a noté que le GRPE avait soumis une proposition visant à rectifier des erreurs d'ordre rédactionnel dans le RTM n° 4 pour examen à la session de novembre 2011.

**C. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/86; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1.

99. Au nom du Président du groupe informel, les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont rendu compte des progrès réalisés par le groupe. Ils ont expliqué qu'en vertu de l'autorisation révisée d'élaborer les amendements (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1), les travaux portaient sur des questions en suspens concernant: i) les spécifications techniques et l'étalonnage du mannequin pour chocs arrière BioRID II; et ii) les critères relatifs aux blessures. L'AC.3 a adopté le deuxième rapport d'activité du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2011/86).

**D. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.4 de l'ordre du jour)**

100. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 qu'à la suite d'une recherche effectuée dans son pays, sa délégation s'était inquiétée, à la session du GRSP en mai 2011, de savoir si la jambe d'essai FlexPLI était prête à servir d'instrument d'essai. Elle a ajouté que le GRSP avait accepté que les questions en suspens soient traitées par un groupe informel reconstitué. Le représentant de l'Allemagne a précisé que ce groupe serait coprésidé et coparrainé par l'Allemagne et le Japon, les tâches administratives étant assurées par l'OICA. L'AC.3 a donné son accord à ce groupe informel sous réserve que le texte approprié du mandat de ce groupe lui soit communiqué, ainsi qu'au WP.29 (voir par. 36).

**E. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-14.

101. Le représentant de l'Allemagne a donné des informations sur l'avancement des travaux du sous-groupe (SGS/HFCV). Il a informé l'AC.3 que la prochaine réunion du sous-groupe devait se tenir à Paris pendant la dernière semaine de juin 2011. Il a annoncé que la proposition finale serait soumise à la session de décembre 2011 du GRSP.

102. En ce qui concerne le sous-groupe des questions environnementales (SGE), il a présenté le document WP.29-154-14 qui renvoie au rapport technique adopté par le GRPE à sa session de juin 2011 et approuvé par le GRB à sa session de février 2011. Il a déclaré que ce rapport avait notamment recommandé de renoncer à élaborer un RTM autonome pour les dispositions relatives à l'environnement applicables aux véhicules à hydrogène et à pile à combustible, concluant qu'il était préférable d'amender au cas par cas les règlements ou les RTM en vigueur pour y inclure ce type de véhicules ou de le prendre en compte au cours du processus d'élaboration de nouveaux règlements de l'ONU. L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-154-14 sous une cote officielle afin qu'il l'examine sous forme de rapport de synthèse à sa session de novembre 2011.

**F. Pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2010/80.

103. Le représentant de la France a informé l'AC.3 que le groupe informel se réunirait à nouveau pendant la session du GRRF de septembre 2011 et qu'une proposition de RTM serait transmise à l'AC.3 pour examen et mise aux voix éventuelle lors de ses sessions de mars ou de juin 2012. L'AC.3 a décidé d'inclure les dispositions relatives à la résistance au

roulement (ECE/TRANS/WP.29/2010/80) dans une deuxième phase du RTM de l'ONU. L'AC.3 a continué à s'interroger sur la question de savoir si les dispositions concernant l'adhérence sur sol mouillé devaient figurer dans le module obligatoire du RTM ou dans l'un des modules facultatifs, comme l'ont demandé les représentants de la Chine et de l'Inde. Aucun accord ne s'est dégagé à ce sujet. L'AC.3 a relevé que l'article 7.6 de l'Accord pourrait assurer la souplesse nécessaire pour que les Parties contractantes à l'Accord trouvent une solution aux préoccupations qu'ils peuvent avoir concernant la transposition des RTM de l'ONU dans leurs législations nationales. Les représentants de la Chine et de l'Inde ont été invités à examiner l'article 7.6 et à faire connaître leur position sur cette question à la prochaine session du groupe informel.

#### **G. Emplacement et moyens d'identification des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles (point 16.7 de l'ordre du jour)**

104. Le représentant de l'Italie a informé l'AC.3 que le GRSG avait recommandé l'adoption du projet de RTM et qu'une proposition et un rapport technique avaient été transmis à l'AC.3 pour examen et mise aux voix éventuelle à sa session de novembre 2011.

#### **H. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.8 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-20.

105. Le représentant de l'Allemagne, Président du GRPE, a informé l'AC.3 des progrès satisfaisants réalisés par les sous-groupes du WLTP. En dépit de la complexité de la question, il a confirmé que les travaux d'élaboration de la nouvelle procédure d'essai étaient dans les temps. Il a annoncé que le GRPE avait décidé de mettre sur pied un groupe directeur pour coordonner les activités de tous les sous-groupes. L'AC.3 a approuvé cette décision.

#### **I. Choc latéral contre un poteau (point 16.9 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/87.

106. Le représentant de l'Australie, qui préside le groupe informel de l'essai de choc latéral contre un poteau, a informé l'AC.3 des résultats de la troisième réunion du groupe, qui s'est tenue à Washington le 9 juin 2011. Il a précisé que le groupe avait examiné de nombreux documents de base et résultats de recherche et s'était efforcé de démontrer le besoin de sécurité. Il a ajouté que l'Australie et le Canada conduisaient actuellement un programme intensif conjoint consistant à procéder à des essais de choc oblique et perpendiculaire sur des paires de véhicules. Il a indiqué qu'un vaste projet de recherche était également en cours en Australie, sous l'égide du Monash University Accident Research Centre (MUARC) et qu'il portait notamment sur l'efficacité des coussins gonflables. Il a invité les représentants du WP.29 à rendre accessibles les résultats de leurs études détaillées d'accidents. Il a annoncé que la République de Corée envisageait d'accueillir la prochaine réunion du groupe informel, qui doit se tenir en octobre 2011. L'AC.3 a adopté le mandat du groupe informel ainsi que son premier rapport d'activité (ECE/TRANS/WP.29/2011/87).

## **XIX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour)**

### **A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)**

107. Aucune information nouvelle n'a été soumise sous ce point de l'ordre du jour.

### **B. Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)**

108. L'AC.3 a noté que cette question était examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir par. 18 à 20 ci-dessus).

### **C. Systèmes d'éclairage de la route (point 17.3 de l'ordre du jour)**

109. Aucune information nouvelle n'a été soumise sous ce point de l'ordre du jour.

### **D. Harmonisation des mannequins pour choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/88.

110. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des résultats de la dernière réunion du groupe informel de l'harmonisation des mannequins pour choc latéral, qui s'est tenue à Washington le 8 juin 2011. S'agissant des activités d'harmonisation du mannequin du 50<sup>e</sup> centile, elle a précisé que le groupe était en train de mettre la dernière touche au travail d'harmonisation des critères de déflexion du thorax et des mesures tridimensionnelles du thorax. Elle a ajouté que cette dernière activité était également en bonne voie dans le cas du mannequin femme du 5<sup>e</sup> centile. Elle a souligné que les activités actuelles du groupe informel se déroulaient en étroite collaboration avec le groupe informel des essais de choc latéral contre un poteau. L'AC.3 a adopté le deuxième rapport d'activité du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2011/88).

## **XX. Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 17, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour)**

### **Proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 5 (OBD) (point 18.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-154-07.

111. Le représentant de l'UE a proposé un amendement au RTM n° 5 de l'ONU pour préciser les dispositions relatives aux systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (OBD). L'AC.3 a donné son accord et demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-154-07 sous une cote officielle (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30).

## **XXI. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-148-27; WP.29-152-18, WP.29-152-22; WP.29-153-34, WP.29-153-37; WP.29-154-10, WP.29-154-19 et WP.29-154-20.

112. Outre les documents informels des sessions précédentes, trois programmes de travail ont été présentés à l'AC.3. Le représentant du Japon a présenté les futures mesures japonaises en matière de sécurité des véhicules pour une société sans accidents de la route (WP.29-154-10), le représentant de l'UE a présenté le programme de travail de la Commission européenne pour 2011-2012 (WP.29-154-19) et la représentante des États-Unis d'Amérique a présenté les priorités en matière de législation et de recherche de l'USA National Highway Traffic Safety Administration (WP.29-154-20). L'AC.3 a noté que les différentes présentations avaient révélé des priorités communes portant notamment sur les véhicules électriques, y compris les systèmes de stockage de l'électricité, l'e-mobilité, la protection des usagers vulnérables et l'audibilité des véhicules peu bruyants et que l'on pourrait en faire autant de priorités en matière d'élaboration future de RTM de l'ONU. Le Président du GRB a indiqué que le groupe informel des véhicules peu bruyants se réunirait le 31 août 2011 au Japon. Il a demandé des orientations, en attendant une proposition officielle, pour savoir si le groupe informel pouvait poursuivre ses activités en escomptant qu'un RTM finirait par être élaboré. L'AC.3 a approuvé cette approche. En ce qui concerne les piles et les véhicules électriques, les débats ont tourné autour de l'importance d'une coordination précoce de la recherche et des activités de réglementation ainsi que de la possibilité de concevoir une feuille de route pour un futur RTM semblable à celui qui a déjà été élaboré pour les véhicules à hydrogène. L'AC.3 a également débattu de la possibilité de réviser le mandat du groupe informel des batteries et des véhicules électriques déjà à l'œuvre sous l'égide du GRSP plutôt que d'en créer un nouveau. Le Président de l'AC.3 a invité les représentants de l'UE, du Japon et des États-Unis d'Amérique à coordonner des propositions officielles destinées à être incluses dans le programme de travail par l'AC.3 lors de sa session de novembre 2011. Le Président a aussi invité d'autres Parties contractantes à présenter leurs priorités à envisager d'appuyer les priorités communes mentionnées plus haut. Le représentant de l'Australie a évoqué la question de la sécurité des motocycles et recommandé d'envisager la possibilité de rendre obligatoire l'installation de l'ABS sur les motocycles. Il a suggéré de renvoyer cette question à la session de l'AC.3 de novembre 2011.

## **XXII. Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)**

113. L'AC.3 a noté que M. A. W. Jonas (Australie) allait prendre sa retraite après treize ans de participation aux réunions du WP.29 et vingt-trois ans au ministère en charge des questions de transport dans son pays. L'AC.3 l'a remercié d'avoir été un ambassadeur officieux du WP.29 au sein de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

114. L'AC.3 a noté que M. H. Kubota, Directeur du bureau du Centre d'internationalisation des normes japonaises dans le domaine automobile (JASIC) à Genève, allait assumer de nouvelles responsabilités dans son pays. L'AC.3 l'a remercié de sa précieuse contribution aux travaux du Forum mondial et de ses organes subsidiaires et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

## **Quatrième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1997**

### **XXIII. Constitution du Comité AC.4 et élection de son bureau pour l'année 2011 (point 21 de l'ordre du jour)**

115. La huitième session du Comité d'administration (AC.4) s'est tenue le 23 juin 2011 en présence des représentants de 8 des 12 Parties contractantes à l'Accord.

116. Sur proposition du secrétariat, le Comité exécutif a élu à l'unanimité M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) Président pour 2011.

### **XXIV. Proposition de Règle n° 2 – Vote de l'AC.4 (point 22 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2009/135.

117. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 23 juin 2011, d'adopter la Règle n° 2 de l'ONU (ECE/TRANS/WP.29/2009/135) qui leur avait été soumise pour examen et mise aux voix: Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, Roumanie et Ukraine.

118. Le représentant du Bélarus a accueilli avec satisfaction l'adoption de la Règle n° 2 de l'ONU, soulignant son importance pour la sécurité routière et souligné les efforts de son pays pour faire appliquer cette Règle de l'ONU le plus vite possible. L'AC.4 a exprimé sa gratitude au Bélarus pour sa participation aux activités de l'Accord et l'a encouragé à participer activement à ceux de 1958 et 1998 en raison du rôle important qu'il joue en matière de sécurité des véhicules.

### **XXV. Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour)**

119. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## Annexe I

### Liste des documents informels (WP.29-154-...) distribués lors de la 154<sup>e</sup> session

<i>WP.29-154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
01	Secrétariat	4.1	E	List of amendments to ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.19	a)
02	GRSP	4.6.1	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/54	b)
03	GRSP	4.6.2	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/55	c)
04	IMMA	4.6.1	E	Amendments to the proposal for the 04 series of amendments to Regulation No. 41 (Noise emissions of motorcycles)	b)
05	OICA	4.4	E	Revised OICA comments (superseding WP29-153-02) to ECE/TRANS/WP.29/2011/48	a)
06	Secrétariat	8.5	E	Revision of the publication "WP.29: How it works, how to join it"	b)
07	Union Européenne	18.1	E	Proposal for a mandate to amend UN gtr No. 5 (OBD)	b)
08	Secrétariat	5.1	E	Status of the 1998 Agreement	a)
09-Rev.2	États-Unis d'Amérique	8.5	E	Comments from the United States of America to document ECE/TRANS/WP.29/2011/52	b)
10	Japon	19	E	New priorities of Japan	a)
11	Secrétariat	22	E	Proposal for Rule No. 2 – Vote by AC.4	a)
12	Secrétariat	13	E	Executive Committee of the 1998 Agreement, thirty-second session	a)
13	Secrétariat	8.10	E	UNDA project on CO <sub>2</sub> emissions in inland transport	a)

<i>WP.29-154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
14	Allemagne	16.5	E	Report summarizing the findings and recommendations in the different areas addressed by the informal group on Hydrogen Fuel Cell Vehicles – Sub Group Environment (HFCV-SGE) in support of the harmonization process	c)
15	Secrétariat	2.3	E	Intelligent Transport Systems	a)
16	Secrétariat	2.2	E	Draft calendar of sessions for 2012	a)
17	Secrétariat	2.2	E	Reorganization of the Vehicle Regulations et Technical Innovations Section (VRTIS)	a)
18	Secrétariat	8.9	E	Decade of action for Road Safety – WP.29 actions	a)
19	UE	19	E	European Commission Work Programme 2011-2012	a)
20	Allemagne	16.8	E	Status report of Worldwide harmonized Light Vehicle Test Procedure (WLTP) activities	a)
21-Rev.1	États-Unis d'Amérique	19	E	USA: Rulemaking and Research priorities	a)

*Notes:*

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.

## Annexe II

### État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles\*

#### Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 23 juin 2011

##### GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	2010/80	Un projet de texte pour le RTM pourrait être soumis à l'AC.3 pour examen et mise aux voix éventuelle à sa session de mars ou de juin 2012. L'AC.3 a décidé d'inclure les dispositions concernant la résistance au roulement (ECE/TRANS/WP.29/2010/80) dans une deuxième phase du RTM.
Rectificatif 2 au RTM n° 8 (ESC)	Non	Non		[ECE/TRANS/180/ Add.8/Corr.3]	L'AC.3 a inscrit dans le Recueil mondial le rectificatif 2 proposé au RTM n° 8.

\* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3, ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.1 et ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.3/Amend.2.

**GRSG**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Oui/ Italie	Italie	AC.3/27	GRSG/2011/2	Le GRSG a recommandé l'adoption du projet de RTM et une proposition assortie d'un rapport technique sera soumise à l'AC.3 pour examen et mise aux voix éventuelle à sa session de novembre 2011.

**GRSP**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM n° 1 (Serrures et charnières des portes)	Non	États-Unis	AC.3/18	GRSP/2011/3 et GRSP/2011/4 (rapport d'activité)	Le GRSP reprendra l'examen des documents GRSP/2011/3 et GRSP/2011/4 à sa session de décembre 2011 en attendant une proposition d'amendements au RTM n° 11 qui permette simultanément un alignement intégral du RTM et du Règlement de l'ONU.
Phase 2 du RTM n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2011/86	L'AC.3 a adopté le second rapport d'activité du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2011/86).
Phase 2 du RTM n° 9 (Protection des piétons)	Oui/ Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	GRSP/2011/13	L'AC.3 a mandaté un groupe informel reconstitué coprésidé et coparrainé par l'Allemagne et le Japon et dont les tâches administratives seront assurées par l'OICA.
HFCV-SGS	Oui/USA/ Japon	Allemagne/ Japon/ États-Unis	AC.3/17		Lors de sa session de décembre 2011, le GRSP devrait recommander que le projet de RTM soit examiné et mis aux voix par le WP.29 et l'AC.3 à leurs sessions de juin 2012.
Protection contre le choc latéral (essai contre un poteau)	Oui/ Australie	Australie	AC.3/28	2011/87 (mandat et premier rapport d'activité)	Les représentants du WP.29 ont été invités à rendre accessibles les résultats de leurs études détaillées d'accidents. L'AC.3 a adopté le mandat du groupe informel et son premier rapport d'activité.

## GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 2 au RTM n° 2 (WMTC)	Oui/ Allemagne	Allemagne	AC.3/19	[ECE/TRANS/180 /Add.2/Amend.2]  [ECE/TRANS/180 /Add.2/Amend.1/ Appendice 1]	L'AC.3 a inscrit dans le Recueil mondial l'amendement 2 au RTM n° 2.
Rectificatif 2 au RTM n° 2 (WMTC)	Non	Non		[ECE/TRANS/180/ Add.2/Corr.2]	L'AC.3 a inscrit dans le Recueil mondial le rectificatif 2 au RTM n° 2.
Amendement 2 au RTM n° 4 (WHDC)	Oui/CE	UE	AC.3/20	2010/142	L'AC.3 a noté qu'une proposition visant à couvrir les véhicules utilitaires lourds hybrides pouvait se traduire soit par un amendement au RTM n° 4 soit par un nouveau RTM. L'AC.3 a aussi noté que le GRPE avait soumis une proposition visant à rectifier des erreurs d'ordre rédactionnel dans le RTM n° 4 pour examen à la session de novembre 2011.
Amendements au RTM n° 5 (OBD)	Non	UE		[ECE/TRANS/ WP.29/AC.3/30]	L'AC.3 a accepté d'amender le RTM n° 5 et a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-154-07 sous une cote officielle (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30).
Rectificatif 1 au RTM n° 11 (Engins mobiles non routiers)	Non	Non		[ECE/TRANS/180/ Add.11/Corr.2]	L'AC.3 a inscrit dans le Recueil mondial le rectificatif 1 au RTM n° 11.
Véhicules à hydrogène et à pile à combustible HFCV-SGE	Oui/ CE	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	WP.29-154-14 (rapport de synthèse)	L'AC.3 a noté qu'il était préférable d'amender au cas par cas les Règlements de l'ONU ou les RTM en vigueur pour qu'ils s'appliquent à de nouvelles catégories de véhicules ou de tenir compte directement des véhicules à hydrogène et à pile à combustible lors de l'élaboration de nouveaux Règlements de l'ONU. L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-154-14 sous une cote officielle pour qu'il soit examiné en tant que rapport de synthèse à sa session de novembre 2011.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	-	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		Le GRPE mettra sur pied un groupe directeur pour coordonner les activités de tous les sous-groupes.
Sous-groupe de l'établissement du cycle d'essai harmonisé (DHC)	Japon	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a été informé de la complexité des nombreuses activités intervenant dans l'élaboration du projet de RTM et du risque de retard dans la collecte de données pour le projet DHC.
Sous-groupe de l'établissement de la procédure d'essai (DTP)	Inde/Suisse	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		-

### Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
	Mannequins harmonisés pour choc latéral	Oui	États-Unis	2010/88 (deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a adopté le second rapport d'activité du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2011/88).
GRE	Systèmes d'éclairage des routes	Non	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	Systèmes de transport intelligents	Oui/Japon, Royaume-Uni	Non	-	-